



AGEFICE

Association de Gestion du Financement de la Formation
des Chefs d'Entreprises

**L'AGEFICE participe au règlement des actions de formation
à hauteur de 800 €uros maximum par an et par cotisant**
(base de remboursement : coût pédagogique HT, hors frais annexes)

RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION

BENEFICIAIRES

Les dirigeants, travailleurs indépendants non salariés ou gérants majoritaires de sociétés ou leur conjoint collaborateur non salarié (inscrit sur l'extrait Kbis) des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, justifiant :

- D'une inscription **exclusive** au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)
(double appartenance RCS/RM non recevable)
- D'une affiliation à l'URSSAF/RSI et du versement de la **contribution formation professionnelle** (ou d'une dispense de versement)
- Et sous réserve de la recevabilité du **code NAF** (à vérifier auprès de nos services)

Pour tous les ressortissants de la CCI de Quimper Cornouaille, le Point Accueil AGEFICE est à votre disposition pour vous aider dans le montage de votre dossier de demande de prise en charge :

Point Accueil AGEFICE

Anne CARIOU

Département Développement et Formation des Entreprises
Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille

145, avenue de Keradennec – 29330 QUIMPER Cedex

☎ 02 98 98 29 18 - 📠 02 98 98 29 50 - ✉ anne.cariou@quimper.cci.fr